

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 11

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association OGEC Saint Bruno
La Salle.

Opération : travaux de Rénovation/extension du collège privé Saint Bruno La Salle
8A, Place Edmond Audran - 13004 Marseille

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

L'association OGEC du collège Saint Bruno La Salle situé dans le 4ème arrondissement de Marseille, sollicite la garantie du Département dans le cadre d'un vaste projet de rénovation/extension de l'établissement. Ainsi, cette structure qui accueille 503 élèves, est concernée par le programme de travaux suivant :

- mise en conformité avec les règles d'accessibilité ;
- création d'une salle de sport/gymnase ;
- création d'une grande salle d'étude ;
- création d'un self « zéro gaspillage » ;
- mise hors d'eau du collège en cas d'inondation ;
- amélioration de l'outil de travail avec la rénovation de salles de classe et des locaux administratifs ;
- rénovation de la façade du collège.

Au global, le financement nécessaire à ces investissements représente 5,6 M€ qui devraient être répartis de la façon suivante :

- fonds propres : 1,2 M€;
- emprunts : 4,4 M€

Ainsi, l'association OGEC Saint Bruno La Salle devra contracter 4 prêts auprès de la Société Générale, répartis de la manière suivante :

- Prêt n°1 : 200 K€
- Prêt n°2 : 500 K€
- Prêt n°3 : 800 K€
- Prêt n°4 : 2,9 M€

Les caractéristiques financières de ces 4 emprunts, basés sur un index taux fixe, sont indiquées dans l'annexe au présent rapport ainsi que dans la délibération de garantie d'emprunt.

Sur chaque emprunt, la quotité garantie sollicitée par l'organisme auprès du Département représente 50%.

Dès lors, la garantie départementale représente un volume global de 2,2 M€

La ville de Marseille est également saisie pour apporter sa garantie sur l'ensemble de ces mêmes financements, à hauteur de 50%.

S'agissant d'un nouvel organisme, l'encours garanti de cette association auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL